

NOM DU GROUPE :

Activité	TOTAL DES VENTES	20 % DU PRODUIT DE LA VENTE AU GAGNANT	30 % DU PRODUIT DE LA VENTE DANS LA CAGNOTTE	50% DU PRODUIT DE LA VENTE À L'ORGANISME DE BIENFAISANCE	GROS LOT ACTUEL	NUMÉRO GAGNANT	NOM DU GAGNANT	CARTE PIGÉE
16								
17								
18								
19								
20								
Total partiel après 20 activités								
21								
22								
23								
24								
25								
Total partiel après 25 activités								
26								
27								
28								
29								
30								
Total partiel après 30 activités								
31								
32								
33								
34								
35								
Total partiel après 35 activités								

NOM DU GROUPE :

Activité	TOTAL DES VENTES	20 % DU PRODUIT DE LA VENTE AU GAGNANT	30 % DU PRODUIT DE LA VENTE DANS LA CAGNOTTE	50% DU PRODUIT DE LA VENTE À L'ORGANISME DE BIENFAISANCE	GROS LOT ACTUEL	NUMÉRO GAGNANT	NOM DU GAGNANT	CARTE PIGÉE
36								
37								
38								
39								
40								
Total partiel après 40 activités								
41								
42								
43								
44								
45								
Total partiel après 45 activités								
46								
47								
48								
49								
50								
51								
52								
FIN DE LA LICENCE : AS PRÉCISÉ DANS LES RÈGLEMENTS DU TIRAGE								
TOTAUX								
<p>Structure des prix : 50 % du produit de la vente de billets de la journée iront à l'organisme de bienfaisance; les 50 % restants seront divisés entre le détenteur du billet et la cagnotte. Il revient à l'organisme de déterminer le pourcentage attribué au gagnant et à la cagnotte et de l'indiquer dans ses règlements. (La somme minimale du gros lot augmentera en fonction du pourcentage de la vente de billets déterminé par l'organisme à l'obtention de la licence.) Une fois le pourcentage établi, la structure de prix ne peut être modifiée. Exemple : 20 % du produit de la vente de la journée iront au détenteur du billet gagnant, 30 % à la cagnotte et 50 % à l'organisme de bienfaisance.</p>								

Veuillez faire parvenir le rapport et les données financières par télécopieur, par courriel ou par la poste à : Sécurité publique, Direction de la réglementation des jeux, des alcools et de la sécurité, Case postale 6000, Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

Téléphone : 506-453-7472 Télécopieur : 506-453-3044 Adresse électronique : DPS-MSP.information@gnb.ca